

Québec, le 9 mai 2016

**Madame Julie Grignon**  
**Sous-ministre associée à la Faune et aux Parcs**

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
880, chemin Sainte-Foy, RC-120  
Québec (Québec) G1S 4X4

**Objet : Nouvelle tarification proposée par le projet de règlement concernant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (chapitre C-61.1)**

Madame Grignon,

C'est avec étonnement que nous avons pris connaissance de l'ajout de tarification importante pour les permis SEG et les permis d'aménagement faunique dans la gazette officielle du 30 mars dernier. Notre organisation tient à exprimer sa préoccupation quant à la nouvelle tarification proposée par le projet de règlement modifiant le Règlement sur la tarification sur l'exploitation de la faune (Chapitre C-61.1, r. 32) en vertu de la Loi sur la mise en valeur de la faune (Chapitre C-61.1).

Les modifications aux articles 7 (demande de délivrance d'un permis à des fins scientifiques, éducatives ou de gestion de la faune (permis SEG)) et 10 (demande d'autorisation pour réaliser une activité qui modifie un habitat faunique (permis aménagement)) sont à notre avis problématiques puisqu'elles entrent directement en contradiction avec plusieurs objectifs du ministère responsable de la faune. En effet, plusieurs des activités visées par la tarification des articles 7 et 10, viennent justement appuyer les efforts de votre ministère pour bonifier les connaissances scientifiques, ainsi que les actions de conservation, de saine gestion de la faune exploitée et de protection des espèces menacées.

Nous avons par ailleurs de vives inquiétudes quant à l'impact financier direct de cette tarification sur les 40 membres du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec et sur leurs partenaires du milieu. Nous sommes d'avis que cette tarification aura un effet dissuasif sur la réalisation de projets s'inscrivant dans notre mission. Les organismes de bassins versants (OBV) sont en effet reconnus dans la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection à titre de responsables de l'élaboration et du suivi de la mise en oeuvre des Plans directeurs de l'eau. Afin d'atteindre cet objectif, les OBV réalisent de nombreux projets d'acquisition de connaissances sur la faune aquatique, d'aménagement ou d'éducation. Nous estimons qu'une trentaine d'OBV demandent chaque année des permis éducatifs pour la réalisation d'activités éducatives fauniques avec le grand public (notamment dans le cadre du programme J'Adopte un cours d'eau), au moins une vingtaine d'OBV demandent des permis scientifiques ou de gestion pour la réalisation d'inventaires de faune aquatique, et plusieurs participent également au programme SurVol Benthos dans le cadre duquel un permis scientifique est requis. De plus, de nombreux OBV réalisent des aménagements visant à améliorer l'habitat du poisson ou d'autres activités pouvant être considérées

comme des travaux d'aménagement fauniques. Par exemple, l'ajout de l'activité de « nettoyage d'un cours d'eau ou lac ne comportant aucun dragage » dans la définition de « travaux d'aménagement fauniques », fait craindre une tarification importante de ces activités réalisées en majeure partie grâce à la participation de bénévoles. On parle donc d'un manque à gagner important de plusieurs milliers de dollars dans le budget des organisations. Pourtant, les OBV contribuent grandement à l'atteinte de nombreux objectifs de votre ministère, en tant que partenaires de plusieurs volets, dont notamment l'acquisition des connaissances sur les espèces aquatiques et le rétablissement de plusieurs espèces menacées.

Nous sommes également fort inquiets du message envoyé aux citoyens qui s'impliquent bénévolement pour la réalisation de projets et aux autres acteurs de l'eau qui voudraient réaliser des aménagements pour l'amélioration de l'habitat faunique à l'échelle du bassin versant. Il nous semble contre-productif d'imposer une tarification sur des activités bénéfiques pour l'environnement. Nous considérons que la masse d'information scientifique sur la faune aquatique générée par les projets scientifiques et de gestion, dont les données sont retransmises au gouvernement (banques du CDPNQ, rapport permis SEG), de même que les bénéfices environnementaux de nombreux projets d'aménagements et éducatifs génèrent à elle seule des économies substantielles pour le gouvernement. Les actions bénéfiques pour l'environnement devraient être encouragées et non freinées par l'imposition d'une tarification prohibitive.

*Ainsi, le ROBVQ recommande que toutes les activités d'éducation, d'acquisition de connaissances scientifique ou de gestion, ainsi que tous les aménagements fauniques bénéfiques pour l'environnement soient exemptés des nouvelles tarifications proposées. Nous considérons ainsi que l'obtention des permis SEG et des permis d'aménagement permettant d'améliorer la situation des habitats fauniques et des espèces devrait demeurer gratuite.*

Nous exprimons finalement notre surprise à l'effet que les demandeurs de ces permis n'aient pas été avertis de l'arrivée d'une nouvelle tarification, et ce à titre de partenaires dans la réalisation des objectifs du ministère. Cette tarification pourrait compromettre des projets déjà planifiés pour l'été 2016. Nous sommes préoccupés par l'absence d'évaluation des impacts de cette nouvelle tarification sur les activités des organisations qui doivent demander des permis, de même que par l'impact global sur l'acquisition de connaissances scientifiques sur nos bassins versants en freinant les activités de nos partenaires : municipalités, universités, organismes à but non lucratif, citoyens, écoles, etc.

Nous sommes bien entendu disposés à répondre à vos questions concernant la présente et souhaitons que nos préoccupations soient considérées et le projet de règlement modifié en conséquence. Veuillez accepter, Madame Grignon, nos salutations les plus distinguées.



**Marie-Claude Leclerc**  
Directrice générale

**Pour information:**

Antoine Verville  
Directeur général adjoint  
[antoine.verville@robvq.qc.ca](mailto:antoine.verville@robvq.qc.ca)  
(418) 800-1144 p.9